



Près de 200 nouveaux habitants sont attendus dans les sept immeubles projetés dans le quartier. CHANTAL DERVEY

Soixante logements en projet à la Corsaz

Le Conseil communal de Montreux a adopté le plan d'affectation qui prévoit la création de sept bâtiments dans l'ancien cœur industriel de la ville

«Ce projet est le fruit d'un consensus», explique le municipal Christian Neukomm. Le Conseil communal de Montreux a accepté le plan partiel d'affectation (PPA) de la Corsaz. Il a aussi adopté les propositions de réponses aux oppositions déposées durant l'enquête publique. Car le projet avait dû être modifié par la Municipalité après avoir suscité 12 oppositions, dont une collective munie de 144 signatures, l'an passé, lors de sa mise en consultation.

La mouture finale acceptée par les élus prévoit la construction de sept bâtiments sur les anciens sites industriels de Gétaz Romang et de Moraz. Ils sont destinés à accueillir une soixantaine de logements, dont une partie à loyer modéré, soit près de 200 nouveaux habitants au total. Les nouveaux immeubles abriteront aussi quelques activités. La restructuration de ce secteur s'inscrit dans la mutation entamée au centre-ville, notamment avec les constructions en cours de logements sur l'ancien site des Imprimeries Corbaz.

Principale modification apportée au projet de PPA initial, le bâtiment prévu en bordure de la partie inférieure de la rue de la Corsaz sera construit avec six étages, contre sept prévus initialement. Et quatre des sept bâtiments prévus seront désormais coiffés d'une toiture de type mansart intégrant les deux derniers niveaux. En outre,

l'orientation du volume bâti bordant la rue de la Corsaz en amont sera modifiée afin de s'insérer plus naturellement au front de rue et de libérer davantage d'espace vert au centre de l'îlot.

Ces modifications avaient fait l'objet d'une enquête publique complémentaire. «La population a adhéré à la première mouture du PPA sur le fond - densification de l'habitat, mixité sociale du quartier - mais pas sur sa forme, rappelle Christian Neukomm. Nous avons donc revu le projet en tenant compte des avis formulés lors de la consultation.»

«Ce projet est le fruit d'un consensus. Nous avons revu la première mouture en tenant compte des avis formulés lors de la consultation»

Christian Neukomm
Municipal de l'Urbanisme

La version finale du PPA assure toujours le maintien des immeubles existants dans la partie supérieure du site et autorise la création d'un parking souterrain d'une centaine de places. Elle prévoit aussi de mettre en valeur les espaces publics et autres aménagements extérieurs tout en offrant de nouveaux espaces verts et en complétant le réseau piétonnier de Montreux. **Claude Béda**